



RéCapiTuLons

Comité Technique Local

10 janvier 2019

JANVIER 2019

En préambule, la CGT est largement revenue [dans sa déclaration liminaire](#) sur la situation des SIP Nantais en grande difficulté avec le lancement du Prélèvement À la Source (PAS) . Bien évidemment, la Direction s'accroche à ses éléments de langage pour soutenir mordicus que « tout va bien » ou presque. Plus inquiétant, au-delà de ce petit jeu habituel, à plusieurs reprises, nous avons eu l'impression d'être face à deux bulles de réalité complètement étanches de part et d'autre de la salle...

Télétravail

La note d'application locale est parue en décembre 2018 seulement 10 jours après le lancement par Bercy.

Le point n'est abordé qu'au CTL de janvier. Merci pour le respect du dialogue social ! Compte tenu de cette précipitation, un certain nombre d'agent.es ont pu rater l'info, la date limite du dépôt des demandes a été repoussée au 31 janvier.



Sur le fond, la CGT a analysé bien en amont le système du télétravail. Vous pouvez retrouver notre analyse ici

<http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2082>

La DGFIP souhaite développer le télétravail dans le ministère.

Une phase d'expérimentation du télétravail a été faite dans une trentaine de département. La DGFIP en tire un bilan positif et a acté le déploiement du télétravail à domicile à compter de 2019.

La demande de télétravail doit se faire **à l'initiative de l'agent-e**. En cas de refus de l'administration, un **recours peut être formulé en CAPL**. Le cadre du télétravail est défini dans une convention individuelle.

Pour un agent-es à temps plein, la durée

minimale de présence dans le service est de deux jours. Les demandes se feront dans le cadre d'une **campagne annuelle, à l'automne**, après la campagne de mutation.

Le télétravail offre à première vue beaucoup d'avantages, comme un gain de temps et d'argent sur les transports et une vie de famille plus équilibrée. Mais mal calibré, il peut nuire à la santé et isoler les salarié-es.

Pour la CGT, il conviendrait avant tout de lutter contre les facteurs qui conduisent les agents-es à envisager une autre organisation de vie.

Formation

Bien que prévu par la note de cadrage nationale, il a fallu batailler d'arrache-pied pour que la Direction locale concède une **demie journée de formation en présentiel pour les candidat-es retenu-es**.

Pour la CGT, il s'agit là d'un minimum tant le cadre de travail est spécifique avec des problématiques propres notamment sur les horaires de la journée de travail.

De facto, le télétravailleur ou la télétravailleuse est soumis-e à des **horaires fixes** et sort des horaires variables par exemple.

Par ailleurs, la formation doit aborder la question des **risques, notamment juridiques mais aussi psycho sociaux**.

La CGT a demandé s'il y aurait des critères de priorité en cas de concurrence pour obtenir le télétravail dans un même service. À ce stade la Direction n'a pas de réponse.

Protocole AJV

La Direction a mis à jour le protocole de liaisons entre l'Accueil Jules Verne (AJV) à Nantes Cambronne et les 3 SIP de Nantes. Pourquoi faire un nouveau protocole serait-on tenter de dire puisque ce n'est pas le premier et sans doute pas le dernier non plus ! Ce protocole régit avant tout le système de renfort venant des SIP ou des PCRFP en période de pointe.

La CGT a opportunément rappelé que les périodes dites de pointe recouvrent en fait les 3/4 de l'année ! Et donc que **le nombre d'emplois à l'AJV est volontairement sous évalué**.

La multiplication des protocoles démontre bien que la recherche de l'équilibre entre AJV et SIP n'est jamais trouvée.

Par ailleurs, la CGT a posé la question de la fermeture des **toilettes publiques à l'AJV** qui fait partie, à l'instar de l'accueil mi-debout mi-assis de Saint-Nazaire, des mesures pour que le public ne s'éternise pas trop...

La Direction a seulement répondu qu'elle n'avait aucune obligation en la matière. Quand on vous dit que la DRFIP a le souci de l'accueil du public...

La grande nouveauté dans ce nouveau protocole consiste en la mise en place de l'**Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous (APRV)** sur Cambronne. Ce dispositif est déjà en expérimentation avec plus ou moins de bonheur dans d'autres services du département.

Deux problèmes sont à souligner. D'abord, l'APRV vise à écarter un maximum d'usageres de nos accueils physiques. Ce dispositif est la première marche vers le zéro guichet tel que préconisé par Bercy...

Évolution néfaste que la CGT dénonce.

Ensuite, dans le contexte particulier de la mise en place difficile du Prélèvement À la Source, l'accueil Jules Verne est particulièrement sollicité. Or, l'APRV demande un temps dédié (contre-appel) qui n'est pas disponible. Les collègues sont suffisamment débordés pour envisager de demander à la Direction des fermetures de plage horaire !

L'ensemble des représentant-es du personnel a logiquement demandé le report de la mise

en place de l'APRV ce qu'a fini par lâcher la Direction...



Plate-forme téléphonique

Le sujet de l'accueil a été le cadre d'un échange assez intense sur la campagne PAS et notamment sur le sujet de la

plate-forme téléphonique de Cambronne.

La Direction est restée droite dans ses bottes, refusant d'admettre ses errements et confirmant son refus de suspendre temporairement la plate-forme.

Balayée la question de la surcharge de travail dans les SIP, il suffit de travailler par priorité ! Les applications fonctionnent bien, les agent-es sont tou-te-s formé-es... Bref, tout va bien.

Ponts naturels

Il y avait deux possibilités de ponts naturels pour 2019.

Les deux ponts seront le vendredi 31 mai et vendredi 16 août.

Sachant que nous avons un jour « ministre », cela ne fait donc qu'un jour « à financer » pour celles et ceux au module horaire sans RTT.

Vote

La CGT a voté pour.

Emploi

La CGT n'a pas siégé au Ctl emploi mais était avec la centaine d'agent-es qui a interpellé ce jour-là la Directrice.

<http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2369>

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL

Pierre-Yves GRELLIER

Alain COLAS

Éléonore CORBISEZ

Bruno RONFLÉ

Béatrice CHIRON-SAÏCH



cgt.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44>